

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.09/08

Favoriser la consommation de l'eau locale

M. Dominique Baettig, UDC

Le Conseil communal est parfaitement conscient du coût écologique important de l'eau en bouteille par rapport à l'eau du réseau. Dans une récente édition du *D'lem Info* (édition N° 176 du mois d'avril 2008), le conseiller communal en charge du Département de l'énergie et des eaux avait rédigé un article reprenant les conclusions d'une étude mandatée par la Société suisse de l'industrie des eaux et du gaz (SSIGE) sur le sujet. Cette étude, pour la résumer brièvement, montrait que le bilan écologique de l'eau du réseau est 1'000 fois plus favorable que celui de l'eau en bouteille. Ainsi, en termes d'équivalence énergétique, boire 2 litres d'eau du réseau par jour pendant une année revient à parcourir 2 kilomètres en voiture, alors que boire la même quantité d'eau minérale en bouteille provenant de l'Union européenne revient à parcourir 2'000 kilomètres.

Au niveau des propriétés physico-chimiques et gustatives, l'auteur de la question a parfaitement raison de dire que l'eau de Delémont est d'excellente qualité et n'a rien à envier à l'eau en bouteille. Des informations régulières sont données à la population à ce sujet.

Par conséquent, le Conseil communal est d'avis qu'il faut, pour reprendre les termes de la question écrite, favoriser la consommation d'eau locale. Il étudie dans ce sens la possibilité, comme le fait la Ville de Lausanne, d'installer dans les locaux de l'administration des fontaines à eau raccordées sur le réseau. Ces dernières augmentent l'attractivité de l'eau du réseau puisqu'elles permettent par exemple de la gazéifier ou de l'enrichir en oxygène. Un tel type de fontaine pourrait même être étendue aux entreprises locales, par exemple dans le cadre d'actions marketing.

La mise en bouteille de l'eau du réseau n'est en revanche pas envisagée. Renseignements pris, la mise en bouteille effectuée par les Services industriels de la Ville de Bâle est une opération très limitée dont le but est d'exploiter une source qui n'est plus utilisée dans le réseau de distribution, et ainsi d'afficher l'eau de la Ville en bouteille. Cette opération est faite en sous-traitance. Elle nécessite l'acheminement d'un camion-citerne à la source qui transporte l'eau sur le lieu de conditionnement (injection de CO₂, mise en bouteilles PET ou verre de 1.0 litre, 0.5 litre ou 0.33 litre). Il faut ensuite transporter les bouteilles pour la distribution, et les transporter encore une fois pour les recycler. Le bilan écologique de cette opération est donc certainement comparable à l'étude mentionnée ci-dessus.

Les investissements et les coûts d'exploitation d'une usine de conditionnement et de mise en bouteille de l'eau en lieu et place d'une distribution classique engendrent un prix de l'eau au litre environ 500 fois plus élevé. En effet, le prix actuel d'un litre d'eau au robinet est de 0.18 centime alors qu'au magasin ce même litre en bouteille coûte environ 85 centimes par litre.

En résumé, un litre d'eau en bouteille est donc 1'000 fois plus polluant et 500 fois plus cher.

Pour toutes les raisons écologiques et économiques évoquées ci-dessus, le Conseil communal n'est pas favorable à une mise en bouteille de l'eau delémontaine.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 novembre 2008